

## **Conseil Municipal du 28 Février 2019**

### **Compte rendu**

**PRESENTS** : Michèle BEUZIT, Hervé ST JALM, Albert LOZAC'H, Jean Paul MORVAN, Annick POYET, Vanessa ROUSVOAL, Ghislaine PORCHER, Jörg TWARZ, Morgane LEGLAND

**ABSENT** : Guillaume GERARD, excusé, Aurélien LE GUILCHER

### **AMENAGEMENT DU BOURG**

Le maire présente au conseil municipal, le projet d'éclairage public dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics, qui débuteront le 1<sup>er</sup> avril :

Extension de l'éclairage public aux abords de l'église et liaison vers Pors an Touch

Extension de l'éclairage public Impasse du puits

Extension de l'éclairage public Rue Ber

Le montant estimatif de la participation communale s'élève à 16 349,31 HT

Accord des conseillers pour la signature de la convention avec le SDEF. Les travaux seront réalisés par EIFFAGE.

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Le recensement de la population s'est terminé le 16 février.

Le conseil municipal décide d'attribuer à Madame Claudie LE NAOUR, agent recenseur, une indemnité de 350 € pour ses frais de déplacement.

### **COMMERCE SKOL LOUARN**

A compter du 1<sup>er</sup> mars, les commerçants devaient s'acquitter du loyer du commerce Skol Louarn.

En raison des travaux d'aménagement des espaces publics, le conseil municipal décide de suspendre ce paiement jusqu'au 31 mai.

## **LIGNE DE TRESORERIE**

Le conseil municipal décide de contracter une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant de 40 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire.

## **ELAGAGE**

Afin de garantir la sûreté et la commodité de passage sur l'emprise des voies communales et des chemins ruraux, la commune a décidé de procéder à des travaux d'élagage par le syndicat de voirie de Lanmeur Plouigneau.

Les propriétaires des parcelles concernées vont être avertis et dans la mesure où ils donnent leur accord les frais seront facturés au prorata du temps de travail.

## **SALLE AN AMZER VAD**

Le maire avise le conseil qu'il a fallu remplacer le chauffe-eau gaz à la salle, le devis fourni par l'entreprise Pascal CHAPALAIN de Plouigneau s'élève à 2 125,20 € TTC.

## **SIMIF**

Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du syndicat intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Après lecture de la demande de l'association ADMR Région de Morlaix, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 300 €.

Pour participer financièrement à un achat de matériel, l'Association sportive Morlaix Saint Pol Gymnastique sollicite une subvention exceptionnelle de 15 € par enfant.

1 enfant de la commune est concerné, le conseil municipal décide de verser la somme demandée.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Les élus prennent note de la dissolution du Syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, suite à la reprise de ses compétences par Morlaix Communauté.

Accord du conseil pour autoriser Monsieur Jean Paul BELLEC à faire un jardin potager sur le terrain communal au hameau de goarem vras. (la longueur jusqu'au talus du terrain des sports sur 5 mètres de large). La mise à disposition de ce terrain sera gratuite.

Accord du conseil pour effectuer les démarches nécessaires pour la régularisation de la voie communale qui dessert le village de Glaharé et pour la vente au Gaec des Blés d'une portion de la voie communale qui dessert les bâtiments et les terres agricoles de l'exploitation agricole.

Les élections Européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019.